

Communiqué de presse

Le 26 février 2016

Trop c'est trop

Federgy dénonce le comportement de certains laboratoires en matière de commercialisation des médicaments non remboursables qui fait peser des risques inacceptables pour les officines.

Des conditions d'achats destinées à contrôler les officines

Pour qu'une légitime concurrence s'exerce loyalement sur ce marché, toutes les structures de regroupement à l'achat et toutes les centrales d'achat prévues dans le code de la Santé publique devraient être livrées dans de bonnes conditions. Or tel, n'est souvent pas le cas.

On observe en effet dans de nombreux cas que les meilleures conditions de remise qu'offrent les laboratoires sont proposées sous forme d'un barème quantitatif ouvert aux seuls pharmaciens.

Curieusement- et contrairement à toute logique économique- à quantité d'achats égale (ou même supérieure) une CAP ou une SRA ne se verra pas proposer un barème similaire.

Ceci ne doit rien au hasard : pour obtenir une meilleure remise une officine n'a pas d'autres possibilités que d'acheter directement la plus grosse quantité possible pour être compétitive en terme de revente à ses clients.

Sauf que pour écouler ses surstocks la pharmacie se voit dans l'obligation de rétrocession à d'autres pharmacies.

Paradoxalement, la meilleure efficacité d'achat est obtenue en situation de complète illégalité.!!

Mais le bénéfice est évident pour le laboratoire puisque, par ce biais, il « tient » les pharmaciens : si ceux-ci adoptent une politique de revente qui agréé au laboratoire, ce dernier tolérera le groupage et la rétrocession.

Un tel contrôle est bien évidemment inenvisageable si les achats passent par une SRA ou une CAP.

Au final, le système ne profite qu'aux laboratoires au détriment des consommateurs sanctionnés en matière de prix et des pharmaciens qui s'exposent à un risque personnel considérable en cas de problème de traçabilité des lots.

Il est inadmissible qu'un tel système puisse perdurer.

Des noms de produits qui portent le même nom que des médicaments

Il est également insupportable de voir des produits, dispositifs médicaux ou autres, porter le même nom de marque que des médicaments. Les laboratoires qui vendent ces dispositifs médicaux introduisent une confusion dans l'esprit du grand public. VOX Lysopaine, Toplexil Phyto, Fervex maux de gorge,..., les exemples ne manquent pas. C'est un véritable scandale alors même que l'on demande aux clients patients de différencier les médicaments des produits de consommation courante. C'est également **la porte ouverte pour vendre de pseudo-médicaments en GMS et donc fragiliser le monopole officinal.**

Face à cette situation plus que préoccupante pour l'officine et les groupements, Federgy tire la sonnette d'alarme et invite dans l'immédiat, toutes les pharmacies membre d'un groupement à promouvoir les médicaments non remboursables de leur génériqueur habituel ainsi que les marques de distribution de leur groupement.

Contact :

Alain Grollaud - Tél : [06.08.88.31.67](tel:06.08.88.31.67)